



L.11.785/2.

Deuxième chambre.

La demande d'avis, introduite le 23 novembre 1972 par le Ministre de la Culture française, concernant un projet de décret "portant accord culturel entre la Communauté de la langue française et la Communauté de la langue néerlandaise", a été rayée du rôle le 9 mai 1974 à la suite de la démission du Gouvernement.

-----